|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (GROW) – Direction de la construction, des machines et de la surveillance des marchés - Unité « Politique de normalisation » H3 |
| Numéro de poste Sysper: | Click or tap here to enter text. |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Chef d'unité par intérim : Erik, Mattias BERGDAHL  3ieme trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-06-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Nous sommes l'unité de politique de normalisation de la DG GROW. Notre unité joue un rôle central dans l'élaboration de la politique européenne de normalisation, en soutenant les objectifs stratégiques de la politique de l'UE et en gérant le système européen de normalisation.

Nous nous occupons du cadre législatif de la normalisation - le règlement (UE) n° 1025/2012 - et de sa révision en cours (initiative phare de la boussole de compétitivité) ; nous disposons d'un budget substantiel au titre du programme du marché unique pour soutenir les acteurs clés et les actions de normalisation ; et nous gérons un large public de parties prenantes (des États membres de l'UE, d'autres institutions et agences de l'UE, des organismes de normalisation, de l'industrie, de la société civile et du monde universitaire) pour veiller à ce que les normes européennes soient conformes aux intérêts de la société, au droit de l'UE et aux besoins économiques.

Les normes sont au cœur du programme d'action de la Commission, jouant un rôle clé dans la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe et de la décennie numérique. Ils accélèrent l'accès au marché pour les innovations, soutiennent le marché unique et ont un impact direct sur la croissance et l'emploi. De plus, les normes sont des outils essentiels pour la résilience, la diplomatie internationale et les relations commerciales, et s'alignent sur les objectifs de défense, d'espace et de protection civile.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Un poste intéressant et stimulant avec de la place pour vos propres initiatives. Ce poste d'agent des politiques de normalisation offre une occasion passionnante de travailler sur des initiatives et des développements politiques qui sont à l'avant-garde des progrès technologiques et qui ont un impact réel sur les L'UE et ses citoyens. Il s'agit notamment d'élaborer une politique européenne de normalisation et de veiller à ce que les normes suivent le rythme des évolutions technologiques. Le poste offre des possibilités de développement professionnel, de coopération internationale et de travail avec un public diversifié de parties prenantes. Les principales tâches seraient les suivantes :

- Fournir une expertise et un soutien pour la révision du règlement (UE) n° 1025/2012.

- Effectuer une analyse stratégique de la nécessité d'élaborer des normes pour répondre aux besoins politiques de l'UE.

- Travailler en étroite collaboration avec les principales parties prenantes dans les États membres de l'UE, les organismes nationaux de normalisation, l'industrie et les organisations de la société civile en tenant compte de leurs besoins et en les équilibrant avec les besoins politiques de l'UE.

- Représenter l'unité lors de réunions avec d'autres institutions de l'UE (Parlement européen, Conseil), des États membres, des pays tiers, des organisations internationales, des représentants de l'industrie, des organisations européennes de normalisation, etc.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous sommes à la recherche d'un collègue motivé, doté d'un sens de l'initiative et d'une capacité à sortir des sentiers battus, pour rejoindre une équipe très engagée et dynamique.

Le candidat retenu doit avoir :

- Au moins dix ans d'expérience pertinente, dont 5 ans dans les questions relatives à la politique de normalisation de l'UE ;

- De préférence un diplôme universitaire en ingénierie, en économie, en sciences politiques ou en droit ;

- Une expérience des négociations interinstitutionnelles sera un atout ;

- Une capacité d'analyse et de présentation rapide de questions juridiques et techniques complexes, à l'oral et à l'écrit, avec d'excellentes compétences rédactionnelles ;

- Une approche proactive, la capacité de travailler en équipe et de collaborer avec des collègues et des parties prenantes à l'extérieur de la Commission ;

- Une très bonne connaissance de l'anglais est nécessaire. Une bonne connaissance du français et/ou de l'allemand serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)